



Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

Municipalité de Saint-Jacques de Leeds, le lundi 13 janvier 2025 a lieu à la salle de l'Espace 415 la séance ordinaire de notre conseil à 19h00.

Sont présents :

Madame Valérie Gagnon

Messieurs : Marc-André Routhier, Sébastien Grondin, René Breton et Dominic Parent. Siège № 1 est vacant.

Sous la présidence de Mme Andréa Gosselin, mairesse.

Sont également présents : M. Anthony Cyr, directeur général/greffier-trésorier par intérim et M. Éric Guay, Responsable des travaux publics.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 2.1. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 2 décembre 2024
 - **2.2.** Adoption des minutes de la séance extraordinaire du 2 décembre 2024
 - 2.3. Adoption des minutes de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024
 - 2.4. Affaires découlant des derniers procès-verbaux
 - 2.5. Adoption des comptes du mois
 - 2.6. Résolution adoptant les dépenses incompressibles
 - 2.7. Correspondance
 - 2.8. Période de questions
 - 2.9. Rapport de la MRC
 - 2.10. Rapport du responsable des travaux publics

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1. Couverture cellulaire FOM
- **3.2.** Contrat de location des salles municipales ajout clause pour frais de ménage 30.00\$
- 3.3. Offres de services PG Solutions
 - 3.3.1. Module Voilà
 - 3.3.2. Module Transphère fournisseurs
- 3.4. Achat d'une licence Munys ADMQ
- 3.5. Adhésion ADMQ Anthony Cyr
- 3.6. Résolution appropriation surplus cumulés non-affectés
- 3.7. Programme de réduction du taux de cotisation d'assurance-emploi
- 3.8. Réserve financière pour la vidange des étangs d'épuration et le remplacement de certains équipements reliés au système d'assainissement des eaux usées et de l'eau potable
- **3.9.** Entente de location pour les messes Fabrique Saint-Esprit-des-Pentes-Côtes





Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

3.10. Résolution fixant le tarif au kilomètre lors de déplacement pour l'année 2025

4. TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORT ET VOIRIE

- **4.1.** Appel d'offres sur invitation achat de fleurs pour l'été 2025
- **4.2.** Embauche d'une responsable pour l'achat de fleurs et l'entretien des espaces fleuris
- **4.3.** Ajustement des honoraires pour préparation des plans et devis des travaux de réfection du Rang 10
- **4.4.** Modernisation des toilettes du Site Patrimonial Approbation des plans préliminaires et choix des matériaux
- 4.5. TECQ 2019-2024: Programmation de travaux finale
- 5. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 5.1. Fermeture de la vente aux enchères terrain résidentiel
- 6. SÉCURITÉ CIVILE
 - **6.1.** Résolution pour fixer le salaire de la brigadière
- 7. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTÉ
 - 7.1. Licence Qidigo additionnelle
 - 7.2. Embauche professeur patins à glace
 - 7.3. Camp de jour Semaine de relâche 2025
 - 7.4. Minuterie pour éclairage patinoire
- 8. COMITÉS DES ÉLUS
 - 8.1. TRAVAUX PUBLICS
 - 8.2. LOISIRS
 - 8.3. INCENDIE ET INFRASTRUCTURES
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA
- 11. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-01-25

Proposée par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert.

2.1. ADOPTION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2024

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024 au moins 72 heures avant la tenue des présentes ;

02-01-25

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.





2.2. ADOPTION DES MINUTES DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2024

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 décembre 2024 au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par Mme Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.

2.3. ADOPTION DES MINUTES DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2024

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024 au moins 72 heures avant la tenue des présentes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.

2.4. AFFAIRES DÉCOULANT DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

La mairesse en a fait le suivi.

2.5. ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie des comptes du mois au moins 72 heures avant la tenue des présentes ;

ATTENDU QU'une liste des comptes du mois, reçus après l'envoi, a été remise, séance tenante, à tous les membres de ce conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois soient acceptés et payés. La liste descriptive des comptes à payer est déposée aux archives de la Municipalité pour conservation et consultation.

POSTES BUDGÉTAIRES AFFECTÉS PAR LES COMPTES DU MOIS :

Adm. Gén

4082

32 396.73\$

03-01-25

04-01-25





Incendie	14 826.80\$
Sécurité	740.16\$
Voirie	69 373.96\$
Hygiène du milieu	27 633.61\$
Urbanisme	22 461.16\$
Loisirs	24 684.45\$
Salaires	33 622.17\$

Total 225 739.04\$

2.6. RÉSOLUTION ADOPTANT LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

06-01-25

Proposée par M. Dominic Parent et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses incompressibles soient acceptées et payées.

2.7. CORRESPONDANCE

La correspondance est lue et sera déposée aux archives de la municipalité pour consultation.

2.8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Andréa Gosselin invite les citoyens à la période de questions.

2.9. RAPPORT DE LA MRC

La mairesse en a fait le suivi.

2.10. RAPPORT DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

M. Éric Guay fait le rapport des travaux réalisés au cours du derniers mois et ceux à venir.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1. Couverture cellulaire - FOM

CONSIDÉRANT QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs:

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux





Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance potamment en cas d'urgance pécossitant

personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

CONSIDÉRANT QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

Il est proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DEMANDER au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois d'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;





Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

3.2. Contrat location des salles municipales – ajout clause pour frais de ménage

CONSIDÉRANT QU'une clause pour les frais de nettoyage est nécessaire lorsque les locateurs ne respectent pas les articles 7.10 et 7.11 qui stipule que le locateur doit faire l'entretien de base après la location d'une salle municipale;

CONSIDÉRANT QUE la clause de ménage est un ajout au montant de 30.00\$, qui sera chargé au locateur si l'entretien de base n'aura pas été faite selon les articles 7.10 et 7.11;

Proposé par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds accepte d'ajouter une clause supplémentaire aux contrats déjà existant concernant le ménage fait après la location d'une salle si l'entretien de base n'a pas été fait par le locateur.

3.3. Offres de services PG Solutions 3.3.1. Module Voilà

ATTENDU que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds désire faciliter la relation ainsi que la communication entre les citoyens et son administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds accepte la soumission de PG Solutions reçue le 13 décembre 2024 (1MSJA50-023449-JQ1) pour le module Voilà! Au montant unique de 3 308.50\$ taxes en sus ainsi que les frais récurrents annuels de 771.00\$ taxes en sus.

3.3.2. Module Transphère – fournisseurs

ATTENDU que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds désire offrir à ses fournisseurs la possibilité d'enregistrer leurs coordonnées ainsi que les données

08-01-25





automatique des factures;

bancaires afin de permettre le paiement

10-01-25

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dominic Parent et appuyé par Mme Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds accepte la soumission de PG Solutions reçu le 13 décembre 2024 (1MSJA50-023448-JQ1) pour le module Transphère au montant de 2251.00 \$ taxes en sus, plus les frais récurrents annuels de 232.00\$ ainsi que les frais de transaction applicables.

3.4. Achat d'une licence Munys - ADMQ

ATTENDU QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) a créé une plateforme concernant les obligations légales et réglementaires d'une municipalité;

11-01-25

Proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds achète la licence Munys de l'ADMQ au montant de 405.00 \$ taxes en sus pour la première année.

3.5. Adhésion ADMQ – Anthony Cyr

12-01-25

Proposé par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds paie la cotisation de M. Anthony Cyr, directeur général et greffier-trésorier par intérim auprès de l'ADMQ au coût de 502.00\$, taxes en sus pour l'année 2025, ainsi que l'assurance juridique et PAE au coût de 548.70\$, taxes en sus.

3.6. Résolution appropriation surplus cumulés non-affectés

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a des crédits disponibles au niveau de son surplus cumulé non-affecté;

CONSIDÉRANT QUE les sommes requises par les projets suivants ont été présentées et acceptées dans le plan triennal d'immobilisation 2025-2027 (PTI) de la municipalité :





- Éclairage bâtiments Conversion DEL : 20 000.00\$
- Prolongement réseaux Rue des Prés Nord : 25 000.00\$

13-01-25

Proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité affecte une somme totale de 45 000.00\$ provenant de son surplus cumulé nonaffecté pour les projets mentionnés.

3.7. Programme de réduction du taux de cotisation d'assurance-emploi

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds offre à ses employés un mécanisme de protection du revenu sous forme de régime d'assurance-invalidité de courte durée;

CONSIDÉRANT QUE les régimes de ce type diminuent le montant des prestations de l'assurance-emploi que la municipalité verse au gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité serait éligible au *Programme de réduction du taux de cotisation d'assurance-emploi*;

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Marc-André Routhier que la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds dépose une demande au *Programme de réduction du taux de cotisation d'assurance-emploi* auprès du Gouvernement fédéral afin de pouvoir bénéficier d'un taux réduit.

3.8. Réserve financière des étangs d'épuration et le remplacement de certains équipements reliés au système d'assainissement des eaux usées et de l'eau potable

ATTENDU QUE les étangs d'épuration devront être vidangés dans les prochaines années et que les équipements nécessaires au traitement et la distribution de l'eau potable pourraient être amenés à être réparés ou changés;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de prévoir les fonds nécessaires afin de financer, en tout ou en partie, d'éventuelles dépenses en lien avec le système d'assainissement des eaux usées et de l'eau potable;

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet à une municipalité par l'article 1094.1, de créer, par résolution, une réserve financière à une fin déterminée pour le financement des dépenses;





Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

15-01-25

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Sébastien Grondin et appuyé par M. René Breton, il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1. Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2. D'affecter une somme de 14 000.00\$, prise à même l'excédent de fonctionnement non affectés, pour la transférer à l'excédent de fonctionnement affecté traitement des boues de la station d'épuration et des équipements reliés au système d'assainissement des eaux usées et de l'eau potable.

3.9. Entente de location pour les messes — Fabrique Saint-Esprit-des-Pentes-Côtes

ATTENDU QUE la Fabrique Saint-Esprit-des-Pentes-Côtes d'East - Broughton demande à la municipalité de lui fournir un local pour la tenue de messes suite à la vente de l'église catholique;

Proposé par Mme Valérie Gagnon et appuyée par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité accepte de fournir la salle Amicale à la Fabrique Saint-Esprit-des-Pentes-Côtes pour la célébration des messes dominicales selon les modalités prévues à l'entente de location.

QUE M. Anthony Cyr, directeur général/greffier-trésorier par intérim, soit autorisé, et il l'est par les présentes, à présenter et signer tous les documents se référant à cette entente.

3.10. Résolution fixant le tarif au kilomètre lors de déplacement pour l'année 2025

Proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le tarif pour les déplacements soit fixé à 0.52 \$ du kilomètre à compter du 1^{er} janvier 2025.

- 4. TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORT ET VOIRIE
- 4.1. Appel d'offres sur invitation achat de fleurs pour l'été 2025

16-01-25





ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds désire des fleurs pour 33 jardinières de 18 pouces et 8 pots de 22 pouces ;

ATTENDU QUE le règlement de gestion contractuelle № 396 permet notamment à la municipalité de conclure tout contrat de gré à gré lorsque la dépense est inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique (101 100\$);

18-01-25

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE des soumissions soient demandées aux trois (3) fournisseurs suivants pour la fourniture des fleurs cihaut mentionnées :

- Ferme Champ Gauche
- Jardinerie Fortier
- Les Jardins de la Passion Inc.

QUE ce projet soit réalisé en tout ou en partie conditionnellement aux disponibilités budgétaires;

QUE tous les documents de l'appel d'offres soient disponibles au bureau municipal.

4.2. Embauche d'une responsable pour l'achat de fleurs et l'entretien des espaces fleuris

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds souhaite obtenir les services d'une personne afin d'effectuer l'achat des fleurs et procéder à la plantation ainsi qu'à l'entretien des espaces fleuris;

Proposé par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds embauche madame Caroline Fecteau selon l'entente intervenue entre les parties pour réaliser cette tâche.

4.3. Ajustement des honoraires pour préparation des plans et devis des travaux de réfection du Rang 10

ATTENDU QUE la municipalité désire avoir une estimation des coûts pour la préparation des plans et devis pour la réfection du Rang 10;





Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds a reçu une offre de service le 3 décembre 2024 de la compagnie LGC Expert Conseil au montant de

10 250.00 \$ taxes en sus;

ATTENDU QUE la compagnie LGC Expert Conseil évalue les frais supplémentaires pour le remplacement de 5 ponceaux (au lieu de 1 seul comme il était prévu au PIIRL 2021), suite à sa visite

terrain le 20 décembre 2024, à 9000.00\$

20-01-25

21-01-25

Il est proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte l'offre de service au montant total de 19 250.00 \$ de la compagnie LGC Expert Conseil pour la préparation des plans et devis pour la réfection du Rang 10.

4.4. Modernisation des toilettes du Site Patrimonial – approbation des plans préliminaires et choix des

matériaux

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les plans préliminaires de M. Pascal Laplante en date du 12 décembre 2024 concernant les toilettes du

Patrimoine;

Proposé par M. René Breton et appuyé par Mme Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds accepte les plans préliminaires et le choix des matériaux pour la modernisation des toilettes du Site Patrimonial.

4.5. TECQ 2019-2024 : Programmation de travaux finale

CONSIDÉRANT QU'avant de produire la reddition de comptes finale, la Municipalité doit transmettre une programmation de travaux finale présentant la situation finale et comportant tous les travaux et les coûts réalisés dans le cadre du programme de la

TECQ 2019-2024;

Proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds transmette une programmation de travaux finale à partir du service en ligne TECQ2019 au PGAMR.

5. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE





5.1. Fermeture de la vente aux enchères – terrain résidentiel

23-01-25

Proposé par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds ordonne que la période de vente aux enchères de terrains résidentiels situés dans la rue des Prés Nord soit fermée.

6. SÉCURITÉ CIVILE

6.1. Résolution pour fixer le salaire de la brigadière

24-01-25

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Mme Kathy Létourneau soit engagée à titre de brigadière, au salaire² journalier fixé par le conseil municipal.

QU'elle soit rémunérée les journées où ses services sont requis.

7. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTÉ 7.1. Licence Qidigo additionnelle

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds partage le logiciel Qidigo servant aux inscriptions et au paiement des différentes activités avec le Comité des Loisirs;

CONSIDÉRANT QUE cette façon de faire apporte une lourdeur administrative et une perte d'efficacité substantielle au niveau des comptabilités respectives des deux organismes;

Proposé par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds se procure une licence Qidigo supplémentaire au montant de 300.00\$ pour qu'elle soit utilisée par le Comité des Loisirs afin de départager les deux comptabilités;

QUE la facture d'achat de cette licence soit refacturée au Comité des Loisirs.

7.2. Embauche professeur patins à glace

² Un document renferme les salaires horaires des employés étant donné qu'ils sont de nature confidentiel.





26-01-25

Proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds embauche monsieur Antoine Boilard pour la saison 2025, en tant que professeur de patins à glace, pour la saison hivernale 2025, et ce, selon l'entente intervenue entre les parties.

QUE les frais encourus par la municipalité pour la rémunération de cette personne soient refacturés au Comité des loisirs à la fin de la saison hivernale.

7.3. Camp de jour – Semaine de relâche 2025

ATTENDU qu'il y a organisation d'un camp de jour pendant la semaine de relâche du 3 au 7 mars 2025 au Centre culturel;

Proposée par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité embauche le personnel nécessaire pour la tenue du camp de jour de la semaine de relâche selon les conditions spécifiées aux ententes intervenues avec les personnes suivantes :

- Madame Madison Gagnon
- Madame Alison Vachon
- Madame Clara Malette

7.4. Minuterie pour éclairage patinoire

ATTENDU QUE des citoyens ont manifesté leur intérêt de venir patiner en dehors des heures d'ouverture de la patinoire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut optimiser la consommation électrique reliée à l'utilisation des lampadaires extérieurs éclairant la patinoire ;

Il est mentionné que la municipalité procèdera à l'achat et l'installation d'une minuterie pour le système d'éclairage de la patinoire lorsqu'un maître-électricien pour effectuer les travaux d'installation sera disponible, en même temps que d'autres travaux programmés par les travaux publics.

² Un document renferme les salaires horaires et de base des employés étant donné qu'ils sont de nature confidentiel.





Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

8. COMITÉS DES ÉLUS

- 8.1. TRAVAUX PUBLICS
- 8.2. LOISIRS
- 8.3. INCENDIE ET INFRASTRUCTURES

9. PÉRIODE DE OUESTIONS

Mme Andréa Gosselin invite les citoyens à la deuxième période de questions.

10. VARIA

11.CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

28-01-25

Proposée par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 19h51.

Andréa Gosselin Anthony Cyr
Mairesse Directeur général/Greffiertrésorier par intérim

CERTIFICATION DE SIGNATURES

Je, soussignée, certifie par la présente que les signatures apposées ci-haut prévalent pour toutes les résolutions et annotations comprises dans ce procès-verbal.

Andréa Gosselin Mairesse

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Anthony Cyr Directeur général/Greffiertrésorier par intérim